



TOUT COMPRENDRE DE LA MODERNISATION DES DÉCHÈTERIES

UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL ET RÉGLEMENTAIRE

LES POINTS CLÉS DU DIAGNOSTIC

Calitom gère un réseau de **29 déchèteries destinées à accueillir les déchets occasionnels des ménages**. Cette organisation a été mise en place au cours des **années 90** par le plan départemental des déchets de 1995 dont la logique était de disposer d'un site par ancien canton.

Aujourd'hui, **866 000 visites en moyenne par an** sont dénombrées (**soit 4 visites/an en moyenne**) et jusqu'à **40 filières de valorisation**.

En 2021, les élus de Calitom ont décidé de lancer plusieurs études destinées à explorer toutes les pistes d'optimisation technique et financière afin de fixer le cap des années à venir.

Ces études ont été confiées à des cabinets d'études spécialisés et indépendants.

Une de ces études porte spécifiquement sur le réseau de déchèteries : la pertinence de son organisation, le développement du recyclage et de la valorisation, la qualité du service rendu aux usagers, les nouveaux équipements se développant actuellement...

Après analyse du contexte, de la fréquentation, des tonnages et des plages d'ouverture de chaque site, de la réglementation actuelle et future ainsi que des coûts de fonctionnement et d'investissement, plusieurs constats et attentes sont ressortis de l'étude.

DES SITES LIMITÉS EN ESPACE

Beaucoup de déchèteries sont **trop petites et sans possibilité d'agrandissement** pour faire face à l'accroissement des tonnages et au développement des filières de valorisation. Ce manque d'espace pénalise également le développement du réemploi.

Exemples de déchèterie obsolètes avec comme principales problématiques :

- des surfaces trop petites,
- des filières de valorisation REP* manquantes,
- des espaces de stockage insuffisants pour les petites filières,
- des normes de sécurité impossibles à mettre en oeuvre,
- des situations de travailleurs isolés non réglementaires.



UN MAILLAGE SUPÉRIEUR AUX MOYENNES NATIONALES ET AUX PRÉCONISATIONS

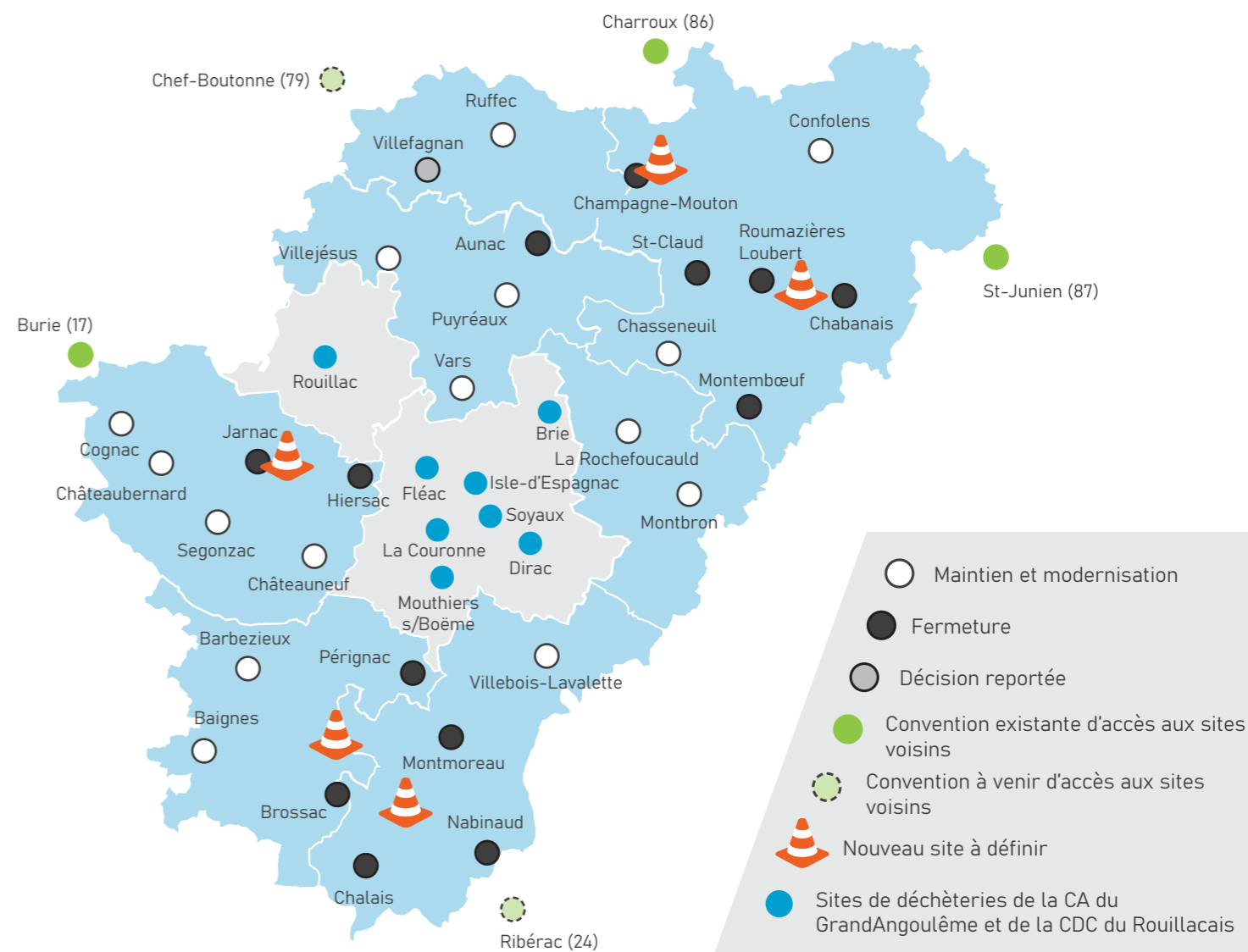
La Charente possède un taux d'équipement supérieur aux moyennes nationales observées sur des territoires ruraux similaires : **1 déchèterie pour 7 000 habitants sur le territoire de Calitom quand la moyenne nationale est de 1 déchèterie pour 15 000 habitants** (préconisation de l'Ademe).

DES POINTS DE SÉCURITÉ À RESPECTER

La **protection des usagers et des agents** doit être conforme aux normes en vigueur grâce à de nouveaux dispositifs.

Les **équipements de stockage des déchets toxiques sont désormais trop petits** ce qui entraîne du stockage non abrité.

POUR LES CHARENTAIS : 20 DÉCHÈTERIES ET TOUS LES SERVICES D'UN RÉSEAU MODERNE



Une autre répartition des sites qui se mettra en place sur les 10 prochaines années

Cette nouvelle organisation géographique des déchèteries positionnera les sites de manière plus pertinente. Les charentais auront accès à toutes les déchèteries du département et grâce à des conventions « intercollectivités » aux sites pertinents des départements limitrophes.

LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES SUR TOUS LES SITES CHARENTAIS

Objectifs : des déchèteries de nouvelle génération offrant une qualité de service maximale et identique.



Accès des déchèteries dans un rayon de 15 min ou 15 km maximum pour 95% de la population



Ouvertures des sites étendues du lundi au samedi (9h-12h et 14h-18h) toute l'année



Toutes les filières de valorisation actuelles et à venir accessibles



Zone d'échange et de réemploi d'objets et de matériaux



Sécurité des accès avec des équipements et des dispositifs de protection plus sûrs de vidage et de stockage

*REP : Responsabilité Élargie des Producteurs / **TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

D'ICI 2030, POUR TOUS LES USAGERS UN SERVICE MODERNE, IDENTIQUE ET DE QUALITÉ

Circulation

Des quais plus spacieux pour une circulation plus fluide.

Les déchets ménagers toxiques

Des déchets dangereux collectés dans des armoires hermétiques adaptées conformément à la réglementation. Actuellement, beaucoup de sites doivent stocker ces déchets en dehors des conteneurs et en extérieur. Le plan de modernisation des sites intégrera la mise à disposition d'équipements plus grands, mieux aérés, et respectant les règles de confinement de ce type de produits.

Des accès plus sécurisés

Des systèmes de protection plus innovants et plus complets. Les trottoirs, rambardes et lices aménagés en haut de quais ne sont plus aux normes et ne garantissent plus la sécurité de tous.

- Des murets garde-corps de 70-80 cm remplacent désormais les rambardes et créent une protection physique complète évitant les chutes entraînées par la projection des contenants et objets.

- Des plateformes basculantes pour les gravats et les végétaux mettent fin aux gestes de manutention dangereux. Les usagers déposent leurs déchets directement au sol dans de grands réceptacles. Les godets métalliques sur vérin font ensuite l'objet d'un vidage automatique.

Accueil des artisans

Installation de la Filière «Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment». Afin de répondre aux nouvelles obligations des professionnels sur les secteurs ruraux, 7 flux propres à la filière REP* Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment seront bientôt obligatoires sur les déchèteries.

Orienter les usagers

Une signalétique plus claire. Le tri et la valorisation sont toujours améliorés par une information bien adaptée et une bonne orientation. Ceci facilite également la circulation sur les sites et le travail des agents.

Des zones de réemploi

Des espaces d'économie circulaire, sociale et solidaire. Trop d'objets et de matériaux encore en état de servir sont régulièrement jetés dans les bennes « tout-venant » qui partent pour l'enfouissement. Ces sites sont des endroits privilégiés pour favoriser la réutilisation et le lien social. La loi fait désormais obligation aux collectivités de prévoir des zones de réemploi afin de réduire les tonnages de déchets, tout en offrant un service aux habitants des territoires. Le programme de restructuration permettra d'intégrer des zones d'échanges gratuits entre usagers sur toutes les déchèteries.

La sécurité des agents

Pas de licenciements mais des mouvements de personnels. Cette nouvelle organisation permettra de constituer des équipes de 2 agents minimum par site. Ceci évitera les situations de travailleurs isolés existantes, garantira aux agents la présence d'un collègue en soutien et permettra de répondre à nos obligations légales.

Accueillir les nouvelles filières REP

De 40 à 50 filières à mettre en place d'ici 2025. En application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), de nouvelles filières REP vont voir le jour dès 2022/2023 : les jouets, les articles de sport et de loisirs et les articles de bricolage et de jardin, matériaux de construction... Par manque de place, les plus petits sites - notamment ceux ne disposant que de 6 à 8 quais - ne sont pas en capacité d'accueillir toutes les bennes de tri existantes (ex : plaques de plâtre, mobilier, déchets d'équipement électriques et électroniques) et les nouvelles. Le service y est donc limité et le taux de valorisation en est fortement impacté.

LES 4 GRANDS ENJEUX DE CE PLAN DE RESTRUCTURATION

ENVIRONNEMENT

En apportant à tous les usagers, l'intégralité des filières de valorisation existantes ainsi que des espaces de réemploi, ce plan améliorera le tri et limitera l'enfouissement des déchets non-encore valorisables. L'extension des plages horaires d'ouverture contribue également à faciliter le geste de tri et limite les dépôts sauvages.

SÉCURITÉ

En 2020, 4 chutes d'usagers dans une benne sont survenues en déchèterie. La modernisation du réseau permettra de disposer de la place suffisante pour mettre aux normes les sites, déployer des protections plus efficaces et stocker les déchets toxiques dans des conditions plus sûres.

RÉGLEMENTATION

Les déchèteries sont soumises à de nombreuses obligations réglementaires que la collectivité est tenue de respecter. Ce plan vise aussi à mettre l'ensemble des sites en conformité avec les législations en vigueur : objectifs de prévention et de réduction nationaux et européens, normes de sécurité, conditions de travail...

FINANCES

Ce plan va optimiser les coûts de gestion des sites mais aussi les coûts de traitement des déchets. Davantage de déchets valorisés, ce sont moins de déchets enfouis. Ceci est indispensable pour faire face à l'évolution de la TGAP** que vont subir les déchets non-valorisés : de 32 à 65€ la tonne en 2025.

DÉCHÈTERIES EN CHARENTE : PANORAMA ET PROJETS

DES ÉQUIPEMENTS CONSTRUITS ENTRE 1990 ET 2000

Les déchèteries ont été principalement construites à partir des années 1990 pour accueillir les déchets occasionnels des ménages selon les exigences réglementaires de l'époque. **Seules quelques filières de tri démarraient alors.**

En l'espace de 30 ans, le recyclage et la valorisation de nos déchets se sont très fortement développés. **Les besoins d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier.**

	2005	2010	2015	2020*/2021
Nombre de filières	21	25	33	40
Tonnages	50 600	53 400	63 000	61 200/69 000
Fréquentation	486 000	624 000	750 000	724 000/866 000

*Covid : 2 mois de fermeture des déchèteries en raison de la crise sanitaire

CONCERTATION ET COMMUNICATION

- **Février 2021** : lancement de l'étude.
- **26 octobre 2021** : avis favorable de la commission « services de proximité » de Calitom sur l'évolution de 29 à 20 déchèteries sur 10 ans.
- **Présentation du projet** à l'ensemble des personnels et encadrants de déchèteries.
- **2 décembre 2021** : avis favorable du bureau syndical de Calitom après visite de la nouvelle déchèterie de Barbezieux.
- **8 décembre 2021** : présentation aux présidents de communautés de communes et d'agglomération (Conférence des Présidents d'EPCI).
- **Rencontres de tous les EPCI charentais concernés** :
 - 4 janvier 2022 : CDC Lavalette Tude Dronne
 - 13 janvier 2022 : CDC Cœur de Charente
 - 19 janvier 2022 : CDC Charente Limousine
 - 27 janvier 2022 : CDC Val de Charente
 - 31 janvier 2022 : CA Grand Cognac
 - 3 février 2022 : CDC 4B.
- **Soutien** des sénateurs, de la CAPEB, de la CCI et de l'Union Patronale.
- **Validation du plan de modernisation** le 8 février 2022, validation du plan par le comité syndical de Calitom constitué de délégués issus de tous les territoires : 61 voix pour (sur 77), 9 voix contre et 7 abstentions...
- **À partir de 2022** : communication aux usagers.

Découvrez la vidéo
youtu.be/56MtRs0OydQ

